

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le cinq janvier, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à l'espace Aragon, salle Léo Lagrange, en application de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoint au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Marie-Christine HARILUR, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Philippe CHÉRY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Christine ROUSSET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Patrick BONNEMYE

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27  
Présent-e-s et représenté-e-s : 27

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire fait ensuite adopter le compte rendu de la séance du 14 décembre 2021.

## **I. AFFAIRES GENERALES**

- **Délibération n°CM14/001/2022 : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**

Monsieur le Maire déclare installer Monsieur Julien BOUILLON en tant que Conseiller Municipal, en remplacement de Madame Christine TAVERNIER.

- **Délibération n°CM14/002/2022 : Remplacement d'un adjoint au Maire suite à une démission**

- **Décide** de conserver le même nombre d'adjoints à savoir 7 (sept) conformément à la délibération n° CM01/031/2020 du 26 mai 2020.

- **Décide** que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran.

- **Décide** que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur Patrick BONNEMYE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Madame Christine ROUSSET et de Monsieur Nicolas PIOT.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### 1<sup>er</sup> tour du scrutin

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) : 3
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 24
- f) Majorité absolue : 13

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Marie-Christine HARISLUR	24	Vingt-quatre

Madame Marie-Christine HARISLUR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 7<sup>ème</sup> Adjointe, et a été immédiatement installée.

#### Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM14/003/2022 : Indemnités de fonction du nouvel adjoint**

- **Décide** que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire.
- **Rappelle** que le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 22% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, comme l'adjoint démissionnaire.
- **Précise** que les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés sont inchangées.

#### Adoptée à l'unanimité

- **Délibération n°CM14/004/2022 : Remplacement d'un Adjoint au Maire démissionnaire au sein de la commission municipale « Finances »**

- **Désigne** Madame Marie-Christine HARISLUR, Adjointe au Maire, en remplacement de Madame Christine TAVERNIER, au sein de la commission « Finances ».

#### Adoptée à la majorité absolue (3 voix contre : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)

- **Délibération n°CM14/005/2022 : Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire au sein des commissions municipales : « Éducation, temps de l'enfant et politique familiale », « Sport, domaine associatif et communication » et « Restauration »**

- **Désigne** Monsieur Julien BOUILLON en remplacement de Madame Christine TAVERNIER dans les commissions et instances suivantes :

- Commission « Éducation, temps de l'enfant et politique familiale »,
- Commission « Sport, domaine associatif et communication »,
- Commission « Restauration ».

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)**

- **Délibération n°CM14/006/2022 : Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire en tant que représentant au sein du Conseil d'administration du Collège de la Fontaine aux Bergers**

- **Désigne** Monsieur Julien BOUILLON, en remplacement de Madame Christine TAVERNIER, pour représenter le Maire au sein du Conseil d'administration du Collège de la Fontaine aux Bergers.

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)**

- **Délibération n°CM14/007/2022 : Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire en tant que délégué au Comité de jumelage**

- **Désigne** Monsieur Julien BOUILLON, en remplacement de Madame Christine TAVERNIER, pour représenter le Maire au Comité de Jumelage sis en Mairie – 2, rue de la Mairie – 91340 OLLAINVILLE.

- **Rappelle** que les autres délégués restent inchangés, à savoir :

- Madame Véronique MAFFÉO
- Monsieur Olivier MALECAMP
- Madame France NOIROT

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)**

- **Délibération n°CM14/008/2022 : Désignation des membres de la Caisse des Écoles**

- **Désigne** par vote à main levée, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles.

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 7

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3.86

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1, conduite par M. GIRAUDEAU : - BOTIN Isabelle	24	6	0	6

- NOIROT France - CLOGENSON Adeline - HARISLUR Marie-Christine - PAREUX Pierre - BOUILLON Julien - MALECAMP Olivier				
Liste 2, conduite par M. JOLY - MEUNIER Laurent - MARCHAND Sylvie - JOLY Philippe	3	0	1	1

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles, le Maire étant président de droit :

- 1- BOTIN Isabelle (liste n°1)
- 2- NOIROT France (liste n°1)
- 3- CLOGENSON Adeline (liste n°1)
- 4- HARISLUR Marie-Christine (liste n°1)
- 5- PAREUX Pierre (liste n°1)
- 6- BOUILLON Julien (liste n°1)
- 7- MEUNIER Laurent (liste n°2)

- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Délibération n°CM14/009/2022 : Remplacement d'un membre du Conseil Municipal démissionnaire au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

- **Décide** de procéder à l'élection à main levée et à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 8 membres issus du Conseil Municipal qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de votants : 27  
 Bulletins blancs ou nuls : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 27  
 Sièges à pourvoir : 8  
 Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3.38

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1, conduite par M. GIRAUDEAU - CHEVRON Muriel - MALECAMP Olivier - BONNEMYE Patrick - DELANZY Marie-France - HARISLUR Marie-Christine - NOIROT France - PÉAN Sophie-Anne - PAREUX Pierre	24	7	0	7

Liste 2, conduite par M. JOLY : - MARCHAND Sylvie - JOLY Philippe - MEUNIER Laurent	3	0	1	1
--	---	---	---	---

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- CHEVRON Muriel (liste n°1)
- MALECAMP Olivier (liste n°1)
- BONNEMYE Patrick (liste n°1)
- DELANZY Marie-France (liste n°1)
- HARISLUR Marie-Christine (liste n°1)
- NOIROT France (liste n°1)
- PÉAN Sophie Anne (liste n°1)
- MARCHAND Sylvie (liste n°2)

- **Rappelle** que le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du C.C.A.S

- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

#### Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM14/010/2022 : Désignation d'un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'E.R.E.A. « Le Château du Lac »**

- **Désigne** Madame Véronique MAFFÉO, en qualité de suppléante pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration de l'E.R.E.A. « Le Château du Lac » sis 2, rue de la Roche – OLLAINVILLE (91340).

- **Précise** que Madame Marie-Christine HARISLUR, reste représentante titulaire au sein du Conseil d'administration de l'E.R.E.A. « Le Château du Lac ».

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)**

## II. INFORMATION

La séance est close 21h30.



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

*Girardeau*

**Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 24 janvier 2022.**

